



APPENDIX VI

MODÈLE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

Le fabricant, ou son représentant établi dans la Communauté européenne :

Dress Confect N.V.
Pathoekeweg 15
B-8000 Bruges

déclare que le nouvel équipement de protection individuelle décrit ci-dessous :

Pantalon Belfast

est conforme aux dispositions du règlement (UE)2016/425 et, le cas échéant, à la norme nationale selon laquelle la norme harmonisée n° EN ISO 13688:2013 / EN ISO 11611:2015 / EN ISO 11612:2015 a été mise en œuvre (pour l'équipement de protection individuelle tel que visé à l'article 8, clause 3) / est identique à l'équipement de protection individuelle auquel la déclaration d'examen UE de type n° 032/2019/0492 fait référence, ladite déclaration ayant été délivrée par :

Centexbel Gent
Technologiepark 70
B-9052 Zwijnaarde

est soumis à la procédure du module B (avec contrôle interne selon Module C) du règlement (UE)2016/425, sous le contrôle de l'autorité désignée :

Centexbel Gent
Technologiepark 70
B-9052 Zwijnaarde

Le fabricant est responsable de la délivrance de la présente déclaration de conformité.

L'équipement de protection peut être localisé via le numéro de fabrication (PO xxxxx) indiqué sur l'étiquette du vêtement.



Fait à Bruges, le 21/03/2019.

Stefan Van Ende,
Directeur général.

DRESS CONFECT N.V.

Pathoekeweg 15 - 8000 Brugge - Belgium
Tel +32 50 799 300 - Fax +32 50 799 301
cs@texsale.com

BTW BE 0429.665.161
HR RC Brugge 63907
KBC IBAN BE 03 4723 0155 4184 SWIFT KREDBEBB